

Image not found or type unknown



forfait de charges “illicite” pour les locations vides, POURQUOI?

Par **JBLOGIQUE**, le **13/05/2019** à **10:58**

POURQUOI le régime du forfait de charges est il “illicite” pour les locations vides alors qu'il est permis pour les locations vides en “colocation”? (ainsi également permis pour les locations meublées)

[quote]

les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

[/quote]